

DOSSIER D'ENREGISTREMENT
PROJET DE MODERNISATION DU CENTRE DE TRI
DU SYVALOM DE LA VEUVE (51)

Capacités techniques et financières

Version : 1

Date : 09/03/2023

Sommaire

1	<i>Capacités techniques</i>	5
2	<i>Capacités financières</i>	10

Table des illustrations

Figure 1 : Répartition des compétences entre le SYVALOM et ses adhérents	6
Figure 2 : Chiffres du SYVALOM relatif au périmètres et salariés du syndicats.....	7
Figure 3 : Chiffres du SYVALOM relatif aux capacités de traitement de ses sites et à ses moyens matériels	8
Figure 4 : Evolution des tonnages traités sur le centre de tri depuis sa mise en service.....	9
Figure 5 : Evolution des matières triées sur le centre de tri depuis sa mise en service	9

1 Capacités techniques

- **Les missions du SYVALOM**

Le SYVALOM est en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers et assimilés de toute la Marne, hormis les dix communes “historiques” de la Communauté Urbaine Du Grand Reims qui disposait déjà d’équipements au moment de la création du Syndicat.

A ce titre, le Syndicat s’occupe plus particulièrement :

- De l’accueil dans les centres de transfert des déchets ménagers et assimilés issus des collectes sélectives, valorisables ou non valorisables dans les filières matières à l’exception des déchets ultimes ;
- Du transport de ces déchets des centres de transfert vers les unités de traitement ;
- Du traitement de ces déchets en unité de valorisation énergétique et agronomique ;
- De la réalisation de l’activité accessoire de vente d’énergie incluant toutes les étapes nécessaires à la valorisation de l’énergie ;
- Du tri des produits valorisables issus des collectes sélectives en porte à porte ou apport volontaire faisant l’objet d’un contrat avec une société agréée (emballages ménagers, journaux, etc.) ;
- Du transport et la valorisation des matériaux recyclés issus du centre de tri ;
- Du transport et du traitement des refus de tri jusqu’à l’installation de valorisation énergétique.

Le SYVALOM assiste également ses collectivités membres dans la mise en place des services de collecte sélective en vue d’aboutir à une organisation cohérente de la collecte, du tri et du traitement des déchets sur tout son périmètre.

A ces missions, s’ajoute la gestion des contrats de Responsabilité Élargie du Producteur (REP) :

- aDelphe, anciennement éco-emballaGeS (emballages légers et verre) depuis le 1er janvier 2007 ;
- citéo, anciennement ecofolio (tous types de papiers) depuis le 9 mars 2009 ;
- éco-mobilier (déchets d’éléments d’ameublement) depuis le 1er juillet 2014.

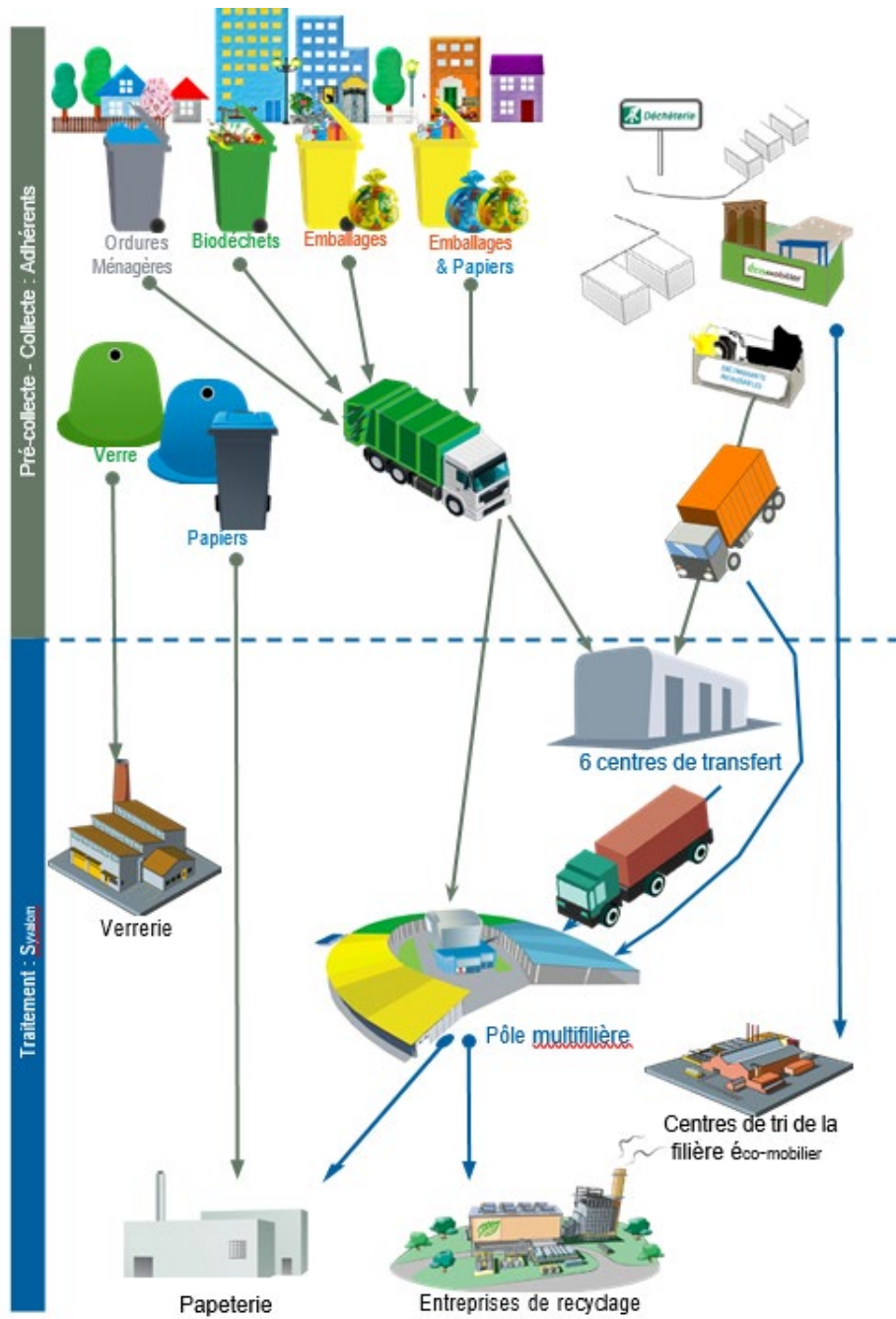


Figure 1 : Répartition des compétences entre le SYVALOM et ses adhérents

- **Le SYVALOM en quelques chiffres**

Une compétence exercée sur **342 790 marnais** installés sur un périmètre de **6 552 km²**



12 adhérents répartis entre :

- 7 communautés de communes ;
- 2 communautés d'agglomération ;
- 1 syndicat de collecte ;
- 1 communauté urbaine ;
- le conseil départemental.

Plus de 70 personnes travaillent dans la filière de traitement gérée par le SYVALOM sur des emplois non délocalisables :

- Centre de tri : **38** personnes dont 15 recrutées par le biais d'une convention avec l'entreprise d'insertion AGICAC;
- Unités de Valorisation Énergétique et Agronomique : **23** personnes ;
- 6 Centres de transfert : **10** personnes ;
- SYVALOM : **5** personnes.



Figure 2 : Chiffres du SYVALOM relatif au périmètres et salariés du syndicats

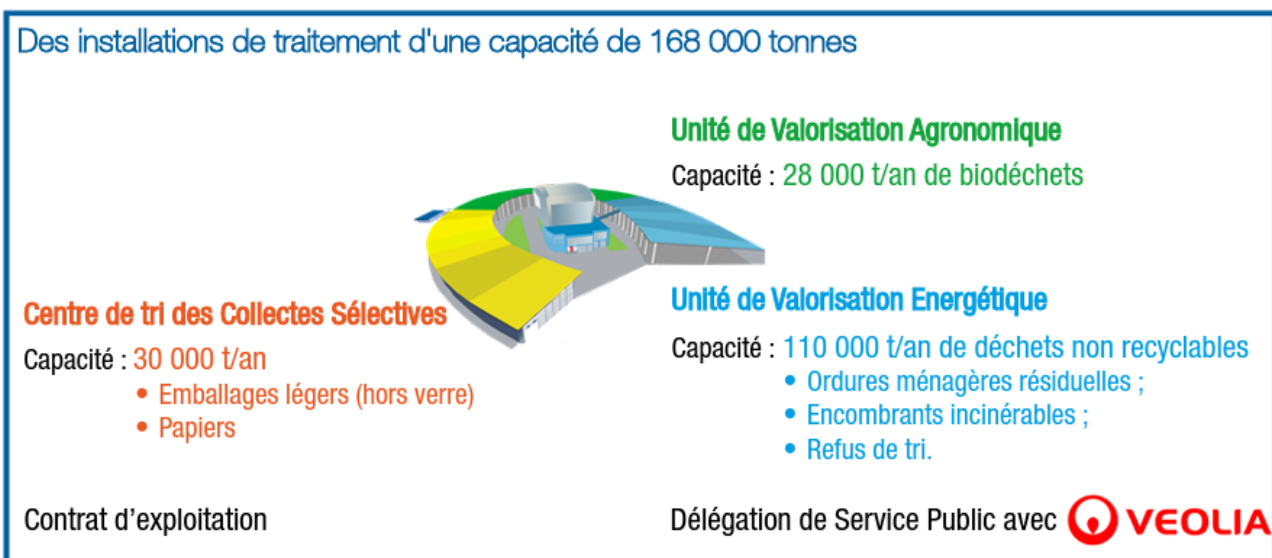


Figure 3 : Chiffres du SYVALOM relatif aux capacités de traitement de ses sites et à ses moyens matériels

Le Centre de tri des collectes sélectives accueille et trie les emballages légers (hors verre) et les papiers des adhérents du SYVALOM depuis le 1er avril 2016.

Il peut également conditionner les cartons de déchèteries et les papiers collectés à part.

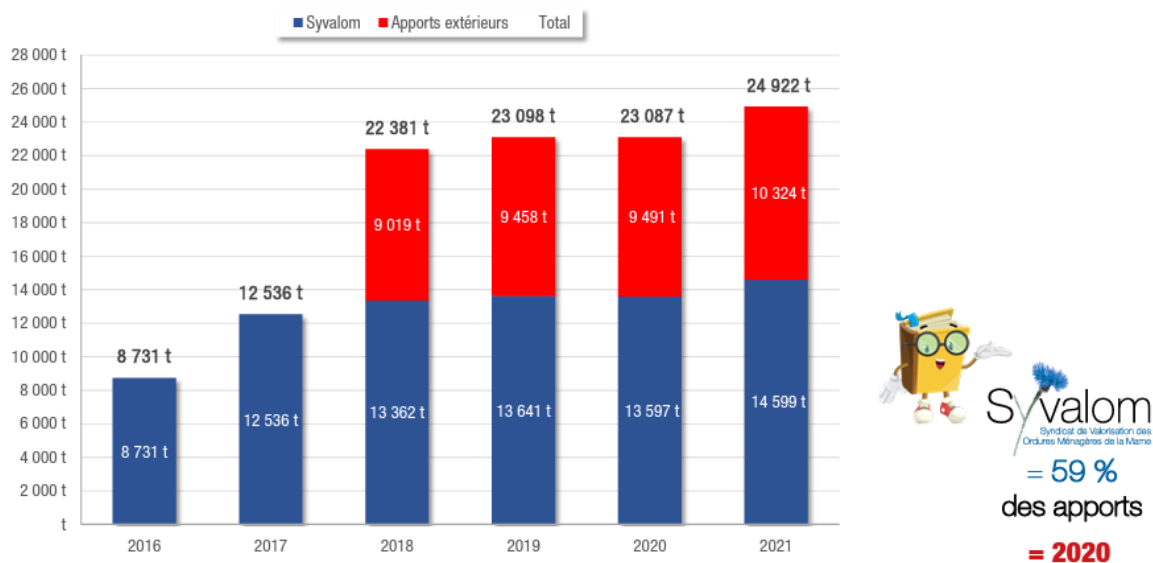


Figure 4 : Evolution des tonnages traités sur le centre de tri depuis sa mise en service

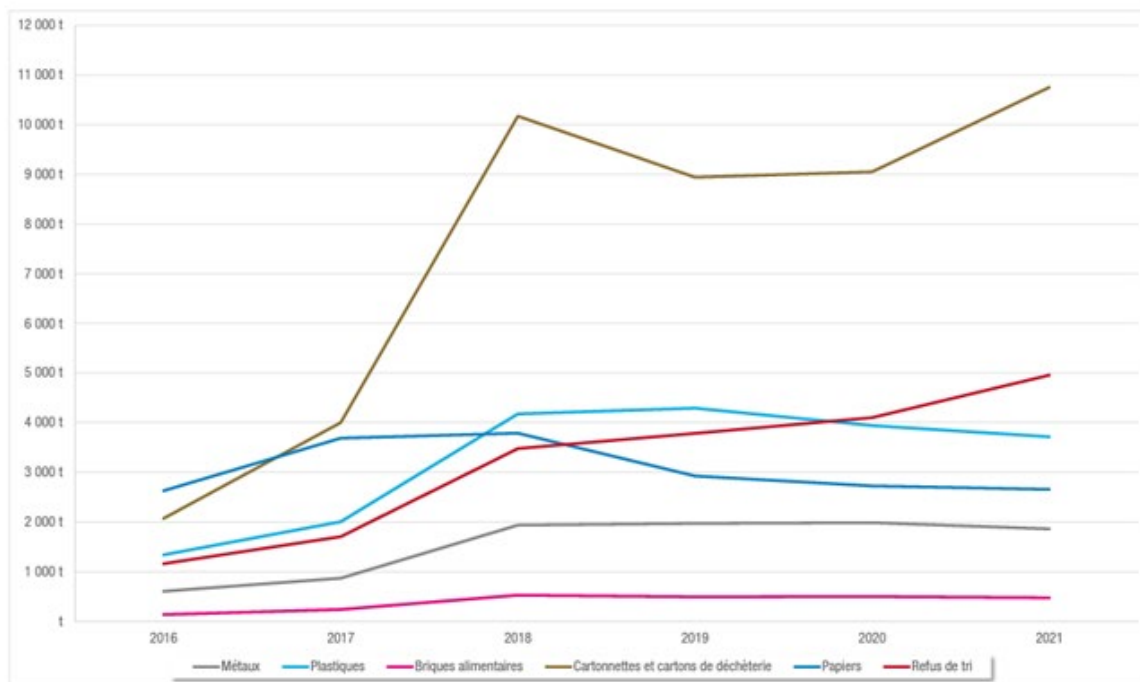


Figure 5 : Evolution des matières triées sur le centre de tri depuis sa mise en service

D'une capacité réglementaire annuelle de 30 000 tonnes, le centre de tri de La Veuve accueille et trie depuis 2018, en plus des collectes sélectives du SYVALOM, les emballages des territoires voisins (Aube et Haute-Marne). C'est ainsi qu'en 2021 presque 25 000 tonnes d'emballages et de papiers ont été triées sur l'installation.

En 2022, l'installation a trié en plus des collectes sélectives du SYVALOM, les emballages haut-marnais ainsi que les emballages et papiers ardennais, soit environ 20 500 tonnes.

2 Capacités financières

Les capacités financières du SYVALOM sont exposées ci-dessous et sont disponibles en détail dans les rapports d'activité annuels.



Fonctionnement en 2021 :

- les recettes s'élèvent à 28 698 920,09 € HT.
- les dépenses s'élèvent à 22 446 439,09 € HT

Soit un résultat de 6 252 481 €



Investissement en 2021 :

- Les recettes s'élèvent à 6 090 148,00 € HT
- Les dépenses s'élèvent à 3 577 652,77€ HT

Soit un résultat de 2 512 495,23€ HT

En 2019 et en 2020, les dépenses et les recettes des sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibraient.

Pour l'exercice 2020 :



Les dépenses et les recettes de fonctionnement (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2020 à **20 970 309,50 € HT.**



Les dépenses et les recettes d'investissement (hors opérations d'ordre) s'élèvent en 2020 à **370 347,01 € HT.**

Pour l'exercice 2019 :



La section de fonctionnement hors opérations d'ordre (dépenses et recettes) s'équilibre en 2019 à **21 431 256,10 € HT.**



La section d'investissement hors opérations d'ordre (dépenses et recettes) s'équilibre en 2019 à **546 172,33 € HT.**